

LA MÉMOIRE ou THÈME LIBRE

Cet appel à projet est ouvert pour les artistes émergents ou reconnus de toutes les disciplines dans le domaine de la recherche ou de création.

Le séjour en résidence pour cet appel à projet est à la charge de l'artiste. Il n'est pas rémunéré. Les séjours en résidences sont de un à trois mois. La durée est à préciser dans le dossier de candidature. Il est possible de déposer un dossier tout au long de l'année. Date limite souhaitée pour l'envoi des dossiers : six mois avant la date de résidence souhaitée.

Plus d'informations : contact@association-tournefou.com

Contact : blandine10.guyot@gmail.com

Adresse postale : **Association Tournefou / Résidences**

4 rue du Tournefou Pâlis

10190 Aix-Villemaur-Pâlis

FRANCE



RÉSIDENCE D'ARTISTES - CHARTE

Dédié particulièrement aux domaines de la recherche et de la création, initiateur d'une nouvelle forme de développement artistique et culturel, le Tournefou a vocation à être un foyer de confiance pour les artistes venant expérimenter une présence artistique en territoire rural. Lieu pluridisciplinaire de productions et d'expositions, le Tournefou associe les créateurs avec la population, l'environnement, les lieux d'art et de culture et les partenaires de son programme.

Chaque résidence est singulière, elle se définit à l'écoute de deux priorités :

- **le projet de l'artiste afin qu'il puisse réaliser dans les meilleures conditions possibles son travail**
- **la transmission de son art par des actions de formation, de médiation en proximité avec les publics.**

« L'artiste n'essuie pas les questions au torchon des réponses, il nettoie notre appréhension avec un chiffon de confiance, enlève la buée, dégage un fragment de vision, une tension vers l'infini » Philippe Brame.

Une attention particulière sera portée aux candidatures qui considèrent l'art comme fondement de notre devenir commun, proposant une œuvre résolument clairvoyante et poétique.

« Tous ceux qui aujourd'hui luttent pour la liberté, combattent en dernier lieu pour la beauté » Albert Camus.



Modalités de candidature

La sélection des candidats se fait après un examen attentif d'un dossier de candidature. Les dossiers seront sélectionnés en fonction de leur qualité artistique, notamment par leur valeur poétique et symbolique, par leur cohérence avec la ligne artistique du Tournefou et par la volonté de l'artiste d'échanger avec d'autres artistes.

Ce dossier comprend :

- **Un CV détaillé ou une biographie**
- **Une note d'intention expliquant votre projet et sa démarche**
- **Des éléments visuels ou sonores aidant à une meilleure appréciation du projet**

Facultatif : Un budget, partenaires financiers, événements autour du projet : édition, expositions...

Conditions financières

Le coût mensuel de la résidence est évalué à 1200€/mois (Atelier, hébergement et restauration). Le financement des résidences est à étudier au cas par cas en fonction de la situation de l'artiste et des bourses et financements pouvant être obtenus. Une bourse peut-être sollicitée auprès de l'association.

Les candidatures sont à renvoyer en version informatique à

contact@association-tournefou.com

ou en version imprimée à l'adresse postale indiquée



Modalités pratiques

L'association Tournefou est un lieu habité et animé par une équipe permanente d'artistes et d'animateurs, qui placent le souci de la personne et des communautés humaines au cœur de ses actions. Lieu de diffusion et de formation artistique, c'est aussi un lieu de rencontres et d'échanges. Conformément à notre charte, espaces et temps sont conçus pour vous offrir les meilleures conditions pour un travail de création tout en ménageant d'autres temps à la découverte et à la transmission, se traduisant en trois critères d'engagement : silence, relation, confiance.

Situation

Le centre artistique du Tournefou se trouve dans le village de Pâlis (600 habitants), sur la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis, dans le département de l'Aube en région Grand Est. Cet environnement harmonieux et silencieux est à 30 mn de Troyes et de Nogent sur Seine, à 1h30 de Paris ou de Reims. Le village dispose d'une boulangerie-pâtisserie et d'une boîte postale. Les « facilités bancaires » les plus proches sont à Aix en Othe (à 7 km) de même que pharmacie et autres commerces de proximité, ainsi que les supermarchés. Aix-en-othé propose également le mercredi et le samedi un marché traditionnel.

Transport

Le village de Pâlis est situé dans la campagne, les transports y sont peu nombreux.

Vous pouvez vous rendre à Nogent-sur-Seine ou à Troyes :

- en co-voiturage : suivant les déplacements des animateurs du Domaine et en prévenant à l'avance,
- en louant ou en ayant votre propre véhicule

Pour Aix-en-Othe vous pouvez vous y rendre en vélo (mise à disposition sur place).

Matériel

Il vous est recommandé de venir avec tout ce qui est nécessaire à votre travail de création, ou de bien prévoir les délais nécessaires à la livraison de votre commande (jusqu'à trois semaines).

Les Ateliers

Située dans le prolongement d'une ancienne ferme champenoise du 18ème siècle, la ruelle des artistes comprend 4 ateliers individuels distribués par une large galerie ouvrant sur un parc arboré (voir détails et photos ci-dessous).

Chaque atelier dispose d'une prise internet et l'utilisation de l'internet est disponible gratuitement pour les artistes en résidence.

L'hébergement

Soit dans un studio indépendant avec salle de bain et kitchenette, soit dans une chambre individuelle avec salle de bain et Kitchenette et salle de séjour équipée d'une cheminée à partager avec un autre résident.

Tous les artistes ont la responsabilité de garder leur chambre et les pièces communes propres. Draps ou de serviettes de bains seront fournis selon vos besoins.

Une machine à laver est à votre disposition pour vos vêtements et vos serviettes de bain. Tout au long du séjour chacun veillera à la propreté et à l'harmonie des lieux.

Les invités

Le résident peut accueillir des visiteurs pendant son séjour, une participation aux repas de 12€ leur sera demandée et une participation de 25 € par jour s'ils souhaitent être hébergés. Les résidents doivent prévenir avant toute visite.

Les repas

Le petit-déjeuner et le déjeuner sont en self-service et préparés pour vous.

Le dîner, pris en commun, est préparé pour vous du lundi au vendredi. L'horaire à respecter, selon les saisons (entre 19h30 et 20h30) vous sera communiqué sur place pour la période de votre résidence. Si vous suivez un régime spécial, merci de nous l'indiquer dès votre arrivée

Les week-ends

Les week-ends sont des temps privilégiés de gratuité, de découverte, d'échanges, de rencontres. Les résidents pourront aussi participer aux diverses activités artistiques et culturelles proposés par l'association. Les repas devront être préparés par les artistes en se servant de la nourriture mise à disposition dans la cuisine.

Respect des autres résidents et des lieux

C'est l'attention de chacun à chaque résident, à chaque habitant des lieux, aux biens matériels confiés qui est la garantie d'un séjour de qualité, fécond. N'hésitez pas à nous faire part du moindre problème rencontré.

De même, dans ce souci de qualité de présence et d'attention à l'environnement, veillez à économiser de l'énergie : éteignez les lumières et fermez les portes derrière vous, et n'oubliez pas de bien fermer les robinets.

Exigences techniques

Un certain niveau d'autonomie et d'autosuffisance est attendu, mais surtout, n'hésitez pas à solliciter notre aide pour tout imprévu, nous y répondrons dans la mesure de nos possibilités. Durant tout votre séjour, il y aura constamment quelqu'un de l'association présent sur le site, n'hésitez pas à l'appeler si nécessaire.

